

# DELIBERATION

115 (7.1)

Le 20 décembre 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 décembre 2021

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MONTET-FRANC, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PONSON.

**Procurations** : Monsieur VOCANSON à Madame FABRE, Monsieur MAGALHAES à Monsieur CHAPOT, Madame KHEBRARA à Madame MONTAGNON, Monsieur KARA à Monsieur MONTEUX.

**Absents** : Madame COLOMBO, Monsieur PEPIN.

**Secrétaire** : Monsieur MARRET.

-----  
**Objet** : Budget Commune 2021 - DM n° 3

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la décision Modificative n° 3 du budget principal, telle qu'exposée ci-après afin d'intégrer aux travaux les frais d'étude et frais de parutions des marchés correspondants.

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Article / chapitre	Libellé	Propositions nouvelles	Décision Modificative n° 3
<b>Chapitre 041 OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION</b>			
2031/2033	Intégration des études et frais de parutions des marchés suivis de travaux	15 000,00	15 000,00
	<b>TOTAL</b>	15 000,00	15 000,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20211221-2021-115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2021

Affichage : 21/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



# DELIBERATION

115 (7.1)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Article chapitre opération	Libellé	Propositions nouvelles	Décision Modificative n° 3
<b>Chapitre 041 OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION</b>			
23.....	Intégration des études et frais de parutions des marchés suivis de travaux	15 000,00	15 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant que ce dossier a fait l'objet d'une présentation en réunion préparatoire au Conseil Municipal le 17 décembre 2021,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 abstentions (Groupe Changeons de Cap) :

- **ADOpte** la décision modificative n° 3, toutes sections confondues, pour le Budget Principal 2021 telle que présentée précédemment,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce à intervenir.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 21 décembre 2021

Le Maire,  
François DRIOL

